

JE SOUHAITE ME FORMER



Je souhaite encadrer bénévolement

- [Initiateur SAE](#)
- CS escalade et handicap
- CS escalade santé
- [Initiateur SNE](#)
- [Moniteur grands espaces](#)
- [Initiateur canyon](#)
- [Moniteur canyon](#)
- [Initiateur montagne](#)
- Initiateur ski de randonnée
- [Initiateur alpinisme](#)

Je souhaite ouvrir

- [Ouvreur de club](#)
- [Progression et assistance sur cordes](#)

Je souhaite devenir professionnel

- [CQP AESA](#) (proposé par la Ligue en 2026)
- [TFP MESA](#)
- [DEJEPS escalade](#)

Je souhaite devenir instructeur

- ESCALADE et/ou MONTAGNE
- Rapprochez-vous de l'organisme de formation :
formation@occitanie.ffme.fr

Je souhaite devenir officiel

- [Juge de bloc / Difficulté](#)
- [Ouvreur de compétition N1](#)

Nos formations sont ouvertes à tous les licenciés FFME d'Occitanie et de France.

Les licenciés d'**Occitanie** bénéficient d'un **tarif avantageux** sur leur frais d'inscription.

Nos formations sont également accessibles aux professionnels souhaitant développer leurs compétences, ce type de formation passe par le champ de la formation professionnelle continue, un dossier spécial doit être monté, merci de contacter le service formation formation@occitanie.ffme.fr

Il est impératif de bien vérifier l'âge demandé pour entrer en formation. Chaque formation a une fiche explicative. [Formations - FFME Occitanie](#)

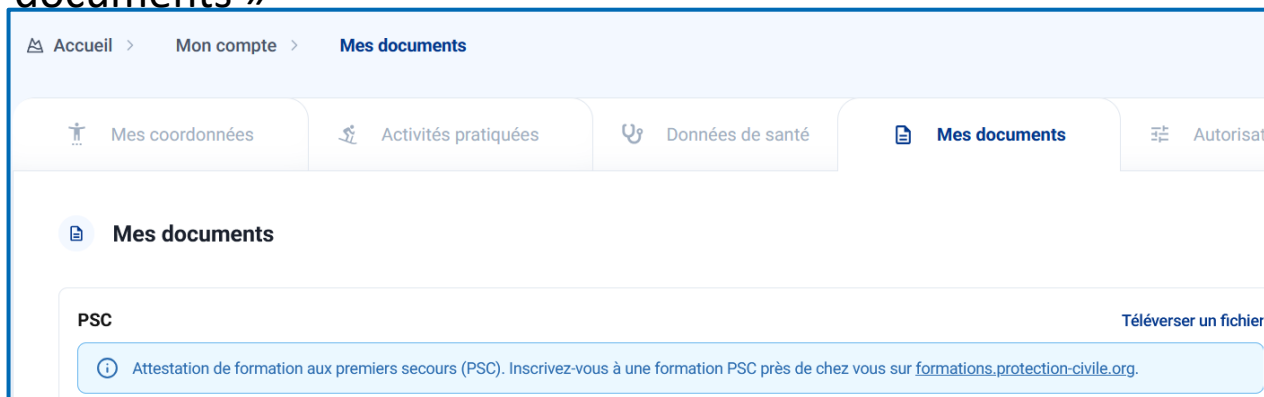
► Nos formations sont également ouvertes aux personnes en situation de handicap : Contacter la référente handicap : Aurélie MARTIN
a.martin@occitanie.ffme.fr Fiche [PSH](#)

L'entrée en formation requière des prérequis.

Ceux-ci doivent être validés au moment de l'inscription, si ce n'est pas le cas il est impératif de contacter l'organisme de formation pour lui expliquer et lui confirmer que les prérequis sont en cours de validation.

Se référer à la fiche formation correspondante. [Formations - FFME Occitanie](#)

Le **PSC** et [l'extrait de casier judiciaire N°3](#) (cliquer pour faire votre demande en ligne) sont demandés pour chaque brevet fédéral, ils sont à téléverser dans votre espace Myffme, onglet « mes documents »



The screenshot shows the 'Mes documents' section of a user interface. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Mon compte', and 'Mes documents'. Below this, there are five tabs: 'Mes coordonnées', 'Activités pratiquées', 'Données de santé', 'Mes documents' (which is selected), and 'Autorisations'. Under the 'Mes documents' tab, there is a section titled 'Mes documents'. Within this section, there is a box for 'PSC' (Premiers Secours Civiles) with a 'Téléverser un fichier' button. Below the box, there is a message: 'Attestation de formation aux premiers secours (PSC). Inscrivez-vous à une formation PSC près de chez vous sur formations.protection-civile.org.'

► Pour une personne licenciée HORS CLUB, merci de contacter le service formation afin d'anticiper les problématiques de validation de brevet fédéral.

- ◆ Pour une **FORMATION**, passez par le catalogue [Hop3Team](#) pour vous inscrire
- ◆ Pour un stage, passez par Myformation, ou l'agenda de notre site : [Agenda - FFME Occitanie](#)

Une fois inscrit en ligne, pensez à envoyer par mail les justificatifs :

Attestation de co-encadrement,
liste de voies, liste de courses...

Le versement des arrhes est
impératif pour valider votre
inscription.

Préciser si votre club finance les
frais d'inscription, une facture lui
sera éditée.



- Financement à titre personnel
 - Financement par votre club (le préciser pour édition de facture)
 - Financement par votre comité territorial (le préciser pour édition de facture)
 - Financement par votre employeur. Le préciser pour la mise en place d'un dossier de « formation professionnelle continue ». Notre organisme de formation est certifié [QUALIOPi](#), ce qui permet cette option de financement.
- Nos formations et stages ne sont pas finançables par le CPF ou France travail, car ils ne sont pas référencés au RNCP.
- Seule la formation professionnelle [CQP AESA](#) peut être financée par votre CPF et/ou France travail

1/ Brevet fédéral sans stage pratique

Une fois la formation suivie dans sa totalité, le formateur se rendra sous 15 jours maximum sur Myffme et validera la formation. **Si et seulement si** les prérequis ont bien été validé. Le formateur peut valider un passeport manquant du fait qu'il vous ait vu sur le terrain. À préciser en amont de la formation !

Si les prérequis sont tous OK alors vous serez « admis » et pourrez télécharger votre diplôme via votre espace licencié.

Si certains prérequis sont manquants alors vous serez « en instance de régularisation » et le diplôme sera validé une fois votre situation mise à jour dans l'intranet.

2/ Brevet fédéral avec stage pratique

Même procédure que le brevet fédéral sans stage pratique. Mais des heures sont à suivre et à valider avec un tuteur.

Si les prérequis sont tous OK alors vous serez « admis sous réserve de stage pratique » et pourrez déclarer votre tuteur

2/ Brevet fédéral avec stage pratique

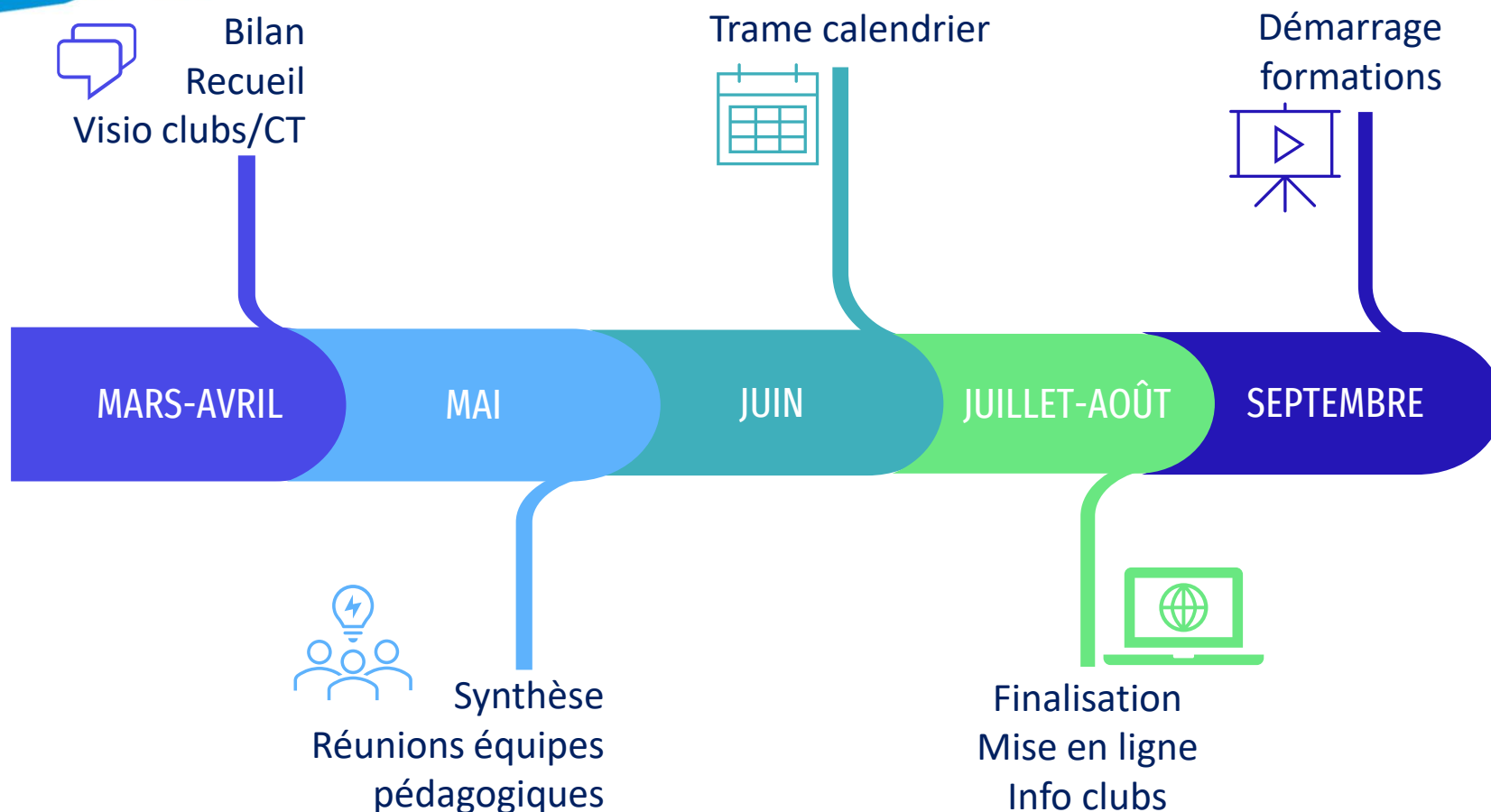
Déclarer son tuteur de stage pratique : Vous rendre sur votre espace Myffme, onglet « mes formations » ensuite aller sur « *gestion de stage pratique* » choisissez un tuteur. (Voir la liste des [tuteurs possibles](#))

Suite à cette déclaration du stage, un e-mail est adressé : Au Président du club et au tuteur

Une fois les heures de stage effectuées, en accord avec le tuteur, le président de club valide la formation via l'espace Myffme du club onglet «

Le stagiaire peut donc télécharger son diplôme.

Les brevets fédéraux se recyclent tous les 4 ans.



Afin que ce calendrier réponde au plus près des besoins des clubs, faire remonter ces besoins via le **correspondant Formation du club et/ou du CT**. Si aucun correspondant nommé le président sera le relais.

2 visioconférences sont organisées pendant la saison.

formation@occitanie.ffme.fr

SE TENIR INFORMÉ

- ◆ Mail formation: formation@occitanie.ffme.fr
- ◆ Tél : 07.72.20.66.07
- ◆ Site : occitanie.ffme.fr

- ◆ J'ai encore des questions :
[FAQ](#)
- ◆ [PACK formation](#)

